



CONSEIL D'ÉTAT DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ONTARIO

RECUEIL DES ANCIENNES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DES CONGRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT DE L'ONTARIO 2008 - 2020

Publié sous les auspices du Député d'État de l'Ontario

Date de publication : 15 octobre 2018

Préambule

Ce recueil historique des résolutions présentées dans le cadre des Congrès d'État antérieurs a été élaboré suite à de discussions et de réflexions entre les Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État et des recherches effectuées relativement à une ancienne résolution demandant spécifiquement qu'on crée un recueil comme celui-ci, qui permettra aux Conseils et aux Comités des Résolutions d'examiner les résolutions qui ont été présentées par des délégués lors d'anciens Congrès. Le principal mérite de ce registre est qu'il aidera à éviter les dédoublements et les discussions répétitives par les délégués à nos Congrès futurs. Ce recueil sera mis à jour annuellement.

Troisième édition

Recueil des anciennes Résolutions présentées dans le cadre des Congrès du Conseil d'État de l'Ontario

Table des matières

Résolutions de félicitations: 2020 n^{os} 1 à 8, 2019 n^{os} 1 à 9, 2018 n^{os} 1 à 8, 2017 n^{os} 1 à 8, 2016 n^{os} 1 à 10, 2015 n^{os} 1 à 5, 2014 n^{os} 1 à 9, 2013 n^{os} 1 à 8, 2012 n^{os} 1 à 9, 2011 n^{os} 1 à 6

Accès au système de gestion des membres: 2014 n^o 11

ACTS Canada: 2015 n^o 10

Adhésion électronique: 2018 n^o 14

Adhésion honoraire à vie pour les diacres: 2008 n^o 5

Adhésion honoraire à vie: 2011 n^o 13

Aide médicale à mourir: 2019 n^o 17, 2018 n^{os} 9 et 10

Année mariale au Canada: 2014 n^o 20

Appui des droits des parents relativement au programme d'éducation sexuelle dans les écoles: 2020 n^o 11

Assurance des C de C: 2018 n^o 18, 2015 n^o 8, 2014 n^o 19

Assurance-responsabilité: 2011 n^o 11

Attestation du gouvernement fédéral: 2018 n^o 17

Aumônier du Conseil: 2014 n^o 17

Base de données du Suprême: 2015 n^o 11

Bilinguisme: 2014 n^o 22, 2011 n^o 9

Candidats pro-vie: 2015 n^o 13

Charte, Constitution et Lois: 2012 n^o 16, 2011 n^{os} 10 et 13, 2019 n^o 10

Chevaliers élus à des postes publics: 2017 n^o 18, 2016 n^o 12

Communications électroniques et transactions bancaires: 2012 n^o 13

Costume d'apparat du Quatrième Degré: 2018 n^o 19, 20, 21, 22

Cotisation pour le Bulletin d'État de l'Ontario: 2010 n^o 1

Coûts des services funéraires à l'église: 2008 n^o 10

Création de nouveaux Conseils et reconnaissance des curés de paroisse: 2011 n^o 12

Culture de la vie: 2014 n^o 10, 2009 n^o 5

Déclin des C de C et de l'Église en Occident: 2013 n^o 13

Défi Soccer: 2012 n^o 15

Demande pour accueillir le Congrès Suprême en 2025: 2020 n^o 9

Déménagement/Maintien des effectifs: 2010 n^o 3

Diagnostic de handicaps chez les enfants *in utero*: 2014 n^o 13

Droits de la personne: 2009 n^o 4

Écuyers: 2018 n^o 13, 2017 n^o 11 & n^o 12

Éducation catholique: 2012 n^o 18, 2010 n^o 5

Enregistrement des procès-verbaux sur support électronique: 2012 n^o 16

Équipes NET (Nouvelle Évangélisation sur le Terrain): 2015 n^o 9

Établissements de retraite pour prêtres: 2008 n^o 8

Euthanasie: 2017 n^o 9, 2016 n^o 13, 2014 n^o 16, 2010 n^o 4, 2009 n^o 5

Exemption des cotisations annuelles pour les vétérans des forces armées: 2019 n^o 11

Exiger l'accès aux subventions Emplois d'été Canada: 2019 n^o 15

Fondation de charité des C de C de l'Ontario: 2012 n^o 11

Fonds alimentaire pour les écoles: 2008 n^o 3

Fonds fiduciaire d'éducation Francis P. Matthews & John E. Swift: 2008 n^o 7

Forces armées canadiennes: 2009 n^o 2

Frais des comptes bancaires: 2008 n^o 6

Table des matières

Hommage à Dennis Savoie: 2015 n° 6
Lecture du catéchisme aux réunions: 2008 n° 9
Loi sur les services d'avortement: 2018 n° 16
Lutte contre le trafic humain: 2014 n° 14
Marche pour la vie: 2009 n° 6
MaterCare International: 2013 n° 11
Modernisation: 2018 n° 15
Nomination du Directeur Suprême: 2012 n° 10
Nouveaux Chevaliers présentés par des Agents: 2016 n° 17
Opposition aux « zones de protection » autour des cliniques d'avortement: 2019 n° 14
Opposition à l'élargissement de l'aide médicale à mourir et augmentation de la disponibilité des soins palliatifs: 2020 n° 12
Opposition aux révisions des dispositions sur l'introduction d'une instance portant sur la protection d'un enfant de la *Loi de 2017 sur le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*: 2020 n° 10
Parrainer un enfant par l'entremise de l'organisme Chalice: 2019 n° 12
Per Capita: 2016 n° 11 et 16, 2015 n° 7
Photos des curés de paroisse: 2008 n° 4
Planning des naissances (*Planned Parenthood*): 2010 n° 2
Poste exécutif d'Ex-Grand Chevalier: 2008 n° 2
Présence de non-membres aux réunions: 2015 n° 12
Préservation de l'histoire catholique: 2017 n° 18
Procès-verbaux du Congrès d'État: 2014 n° 24
Programme RSVP: 2017 n° 13
Pro-Vie: 2012 n° 12, 2011 n° 7, 2009 n° 1 et 6
Puits de l'espoir: 2014 n° 12
Rapports financiers des Conseils et des Associations: 2011 n° 8
Rapports financiers du Conseil d'État de l'Ontario: 2017 n° 15, 16 et 17, 2012 n° 14
Recherche sur le cancer de la prostate: 2013 n° 14 et 15
Récitation du chapelet pour les vocations: 2013 n° 16
Récitation du Notre Père à l'Assemblée législative provinciale: 2008 n° 1
Reconnaissance des « Chevaliers sur Moto » par le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario: 2019 n° 13
Reconnaissance des Secrétaires Financiers: 2014 n° 21
Règlement administratif de l'État de l'Ontario: 2018 n° 11 et 12, 2017 n° 10, 2013 n° 9
Représentation égale par le Suprême: 2017 n° 14
Résolutions du Congrès: 2014 n° 15, 2013 n° 10, 2009 n° 3
S'identifier comme membre des C de C: 2016 n° 15
S'opposer au financement des avortements dans le Tiers-Monde par le gouvernement: 2019 n° 16
Serment du Deuxième Degré: 2013 n° 12
Soutien pour les prêtres à la retraite: 2009 n° 7
Tenue du Troisième Degré: 2011 n° 14
Terre Sainte: 2016 n° 14
Veillées mortuaires et funérailles: 2012 n° 17
Vérification des antécédents judiciaires: 2014 n° 23

Résolutions rejetées

2020 : n° 14

2018 : n° 14, 18, 20

2017 : n° 10, 15, 18

2013 : n° 12, 13, 15

2012 : n° 13, 14, 16, 17

2016 : n^{os} 12, 15, 16, 17
2015 : n^{os} 7, 11, 12
2014 : n^{os} 17, 24

2011 : n^{os} 10, 14
2009 : n^o 7
2008 : n^{os} 2, 3, 4, 8, 9, 10

2020

(117^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 8. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec une dévotion humble et sincère au Chef de notre Église
2. Avec une dévotion humble et sincère au pape émérite
3. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême
4. En reconnaissance de l'inspiration, de la gouvernance et de l'ardeur du cardinal Collins pour l'Église
5. En soutien à nos évêques et prêtres qui nous servent dans toutes les juridictions
6. Avec une humble et respectueuse gratitude envers notre Chevalier Suprême et conseil d'administration
7. Soutien à la cause de la canonisation du vénérable Père Michael McGivney
8. Soutien aux forces armées, aux anciens combattants, aux premiers intervenants et les travailleurs de la santé

(les 8 résolutions ont toutes été adoptées)

9. Demande pour accueillir le Congrès Suprême en 2025. Présentée par le Conseil d'État de l'Ontario
Qu'il soit donc résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État manifeste son intérêt et soumette au Bureau Suprême une offre pour accueillir le Congrès Suprême dans l'État de l'Ontario en 2025; ET
Qu'il soit aussi résolu que: La Ville d'Ottawa soit l'endroit privilégié pour accueillir le Congrès Suprême en 2025.

(Adoptée pour recommandation au Suprême)

10. Opposition aux révisions des dispositions sur l'introduction d'une instance portant sur la protection d'un enfant de la Loi de 2017 sur le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. Présentée par le Conseil San Damiano, n^o 15861

Qu'il soit donc résolu que: L'État de l'Ontario affirme son opposition à la *Loi de 2017 sur le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* étant donné qu'elle donne aux organismes gouvernementaux le pouvoir de prendre des décisions concernant la garde et la santé de l'enfant et des décisions morales en lieu et place des droits parentaux, selon une idéologie du genre qui est incompatible avec les enseignements catholiques, et qu'elle permet aux « convictions » de l'enfant d'avoir préséance sur les droits des parents; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les conseils scolaires catholiques soient informés de l'opposition des Chevaliers de Colomb de l'Ontario à toute acceptation de l'idéologie du genre incompatible avec les enseignements de l'Église dans leurs codes de déontologie respectifs en ce qui touche les droits liés à l'emploi, dans le cadre des garanties confessionnelles accordées à l'instruction publique catholique par l'art. 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'art. 29 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les dispositions de la *Loi sur l'éducation* et l'art. 19 du *Code des droits de la personne* de l'Ontario; ET
Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour s'opposer aux aspects injustes et religieusement discriminatoires de cette loi en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adopté au Conseil d'État avec décision à la discrétion du député d'État)

11. Appui des droits des parents relativement au programme d'éducation sexuelle dans les écoles.

Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: L'État de l'Ontario appuie les positions prises par l'Assemblée des Évêques catholiques de l'Ontario, telles qu'affirmées précédemment dans ses diverses communications; ET

Qu'il soit aussi résolu que: L'État de l'Ontario, en particulier, affirme le droit des parents d'avoir pleinement accès au contenu du curriculum; de recevoir un avis quand leur enfant est inscrit à des cours qui ont des composantes d'éducation sexuelle; de recevoir, en temps opportun ou sur demande, un avis des plans de leçon précis qui ont des composantes d'éducation sexuelle; et de pouvoir retirer leur enfant des cours ou des activités scolaires portant sur de tels sujets si leur conscience le leur dicte; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb participent aux consultations en cours pour exprimer leur soutien envers ces positions, par des moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adopté au Conseil d'État avec décision à la discrétion du député d'État)

12. Opposition à l'élargissement de l'aide médicale à mourir et augmentation de la disponibilité des soins palliatifs. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: L'État de l'Ontario s'oppose aux efforts d'élargir l'aide médicale à mourir, tel que proposé par le gouvernement fédéral; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario préconise un retour à l'engagement envers un accès accru aux soins palliatifs de la part des gouvernements fédéral et provincial grâce à un financement amélioré; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour promouvoir un accès amélioré aux soins palliatifs dans notre système de santé publique en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adopté au Conseil d'État avec décision à la discrétion du député d'État)

13. Publication de tous les programmes dans les quatre langues officielles. Présentée par le Conseil Notre-Dame du Rosaire, n° 9922

Qu'il soit donc résolu que: Nous encourageons les Chevaliers de Colomb à compléter tous les programmes et toutes les cérémonies dans les quatre (4) langues officielles des Chevaliers de Colomb – anglais, français, espagnol et polonais – avant qu'ils soient lancés dans tous les États.

(Retirée)

14. Amendement du Règlement sur l'élection des Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État. Présentée par le Conseil Our Lady of Fatima, n° 3732

Qu'il soit donc résolu que: une nouvelle SECTION XII soit ajoutée au Règlement sur l'élection des Officiers du Conseil d'État de l'Ontario et qu'elle se lise comme suit :

« SECTION XII. QUALIFICATIONS DES CANDIDATS

- a. Tout candidat à un poste d'Officier de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario doit avoir effectué un mandat complet comme Grand Chevalier;
- b. Tout candidat à un poste d'Officier de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario doit avoir effectué un mandat complet comme Député de District. »; ET

Qu'il soit aussi résolu que : cette résolution, une fois adoptée, prenne effet au Congrès d'État de 2021.

(Rejetée)

15. Amendement de la Constitution et établissement d'une règle permanente autorisant deux votes par Conseil. Présentée par le Conseil Holy Cross, n° 10617

Qu'il soit donc résolu que: L'article 12(e) de la Charte, Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb soit abrogé et remplacé par ce qui suit : «Tout Conseil de la juridiction peut être représenté à la Convention d'État par le Grand Chevalier ou, en son absence, par un ex-Grand Chevalier dûment élu à cette fin ou par ledit substitut de l'un d'eux, lequel représentant aura droit à deux votes (pour un maximum de deux votes par Conseil) sur toute question soumise à la réunion annuelle».

(Retirée)

2019

(116^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 9. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec une dévotion humble et sincère au Chef de notre Église
2. Avec une dévotion humble et sincère au pape émérite
3. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême
4. En reconnaissance de l'inspiration, de la gouvernance et de l'ardeur du cardinal Collins pour l'Église
5. En soutien à nos évêques et prêtres qui nous servent dans toutes les juridictions
6. Avec une humble et respectueuse gratitude envers notre Chevalier Suprême
7. Soutien à la cause de la canonisation du vénérable Père Michael McGivney
8. Soutien aux forces armées, aux anciens combattants et aux premiers intervenants
9. Soutien au 50^e anniversaire des Jeux olympiques spéciaux

(les 9 résolutions ont toutes été adoptées)

10. Limitation de la durée des mandats des Secrétaires Financiers des Conseils. Présentée par le Conseil d'État de l'Ontario

Par conséquent, qu'il soit résolu que : L'art. 128 de la *Charte, Règlement et Constitution* des Chevaliers de Colomb soit révisé comme suit :

« Article. 128: Tous les officiers, sauf le Secrétaire Financier...

...Le Secrétaire Financier sera nommé par le Chevalier Suprême. Il détiendra cette fonction pour une période de trois (3) ans pouvant être renouvelée deux fois, jusqu'à un maximum de neuf (9) années consécutives; toutefois, en tout temps, il détiendra cette fonction durant le bon vouloir du Chevalier Suprême. Il sera rémunéré de la manière approuvée par le conseil d'administration. »

Qu'il soit aussi résolu que la présente résolution, si elle est adoptée, soit appliquée au moment du renouvellement du Secrétaire Financier dans le prochain cycle de trois (3) ans.

(Adoptée pour recommandation au Suprême)

11. Exemption des cotisations annuelles pour les vétérans des forces armées. Présentée par le Conseil St. Francis de Sales, n° 11531

Qu'il soit donc résolu que: Les Frères Chevaliers qui sont des vétérans des forces armées soient exemptés du paiement des cotisations et que nous démontrions ainsi, dans une modeste mesure, notre reconnaissance pour leur service.

(Reportée)

12. Parrainer un enfant par l'entremise de l'organisme Chalice. Présentée par le Conseil St. Francis de Sales, n° 11531

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario encourage le parrainage d'un enfant par l'entremise de l'organisme Chalice.

(Adoptée)

13. Reconnaissance des « Chevaliers sur Moto » par le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario. Présentée par le Conseil Fr William Fitzgerald, n° 6091

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario reconnaisse formellement les Chevaliers sur Moto et les considère comme une entité viable des C de C partout en Ontario; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario State déploie des efforts pour promouvoir les Chevaliers sur Moto auprès des Conseils de l'Ontario et auprès du Suprême comme étant un groupe viable et reconnu au sein des Chevaliers de Colomb.

(Adoptée)

14. Opposition aux « zones de protection » autour des cliniques d'avortement. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: Les Chevaliers de Colomb de l'Ontario continuent d'exprimer leur opposition à cette *Loi* injuste, qui constitue un affront à nos protections constitutionnelles en matière de liberté d'expression, de rassemblement, de conscience et de religion; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour s'opposer à cette *Loi* injuste en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adoptée)

15. Exiger l'accès aux subventions Emplois d'été Canada. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario demande à ce que l'actuel processus de demande de subventions Emplois d'été Canada du gouvernement fédéral soit ouvert à des groupes pro-vie et à d'autres entités qui adhèrent aux enseignements de l'Église catholique, y compris les Conseils des Chevaliers de Colomb, de manière à ce qu'ils puissent recevoir ce financement sans limites discriminatoires; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb appuient notre Vénérable Député d'État dans les efforts qu'il dirigera en opposition à cette exigence discriminatoire.

(Adoptée)

16. S'opposer au financement des avortements dans le Tiers-Monde par le gouvernement. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario s'oppose au financement des avortements dans les pays étrangers par le gouvernement canadien, en particulier au soutien que fournit le gouvernement aux organismes qui cherchent à imposer l'idéologie pro-avortement aux pays du Tiers-Monde et qui pratiquent des avortements dans des pays où cela est interdit; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour s'opposer à ces actes injustes en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adoptée)

17. Accroître la disponibilité des soins palliatifs. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario préconise un retour à l'engagement envers un accès accru aux soins palliatifs de la part des gouvernements fédéral et provincial grâce à un financement amélioré; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour promouvoir un accès amélioré aux soins palliatifs dans notre système de santé en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État.

(Adoptée)

2018

(115^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 8. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
 2. Avec humble et sincère dévotion envers le Pape Émérite.
 3. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême.
 4. Par reconnaissance au Cardinal Collins pour son exemple inspirant, sa gouvernance et son ardeur pour l'Église.
 5. En appui à nos évêques et à nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
 6. Avec humble et respectueuse reconnaissance envers notre Chevalier Suprême.
 7. Soutien pour la cause de la canonisation du Vénérable Abbé Michael McGivney.
 8. Soutien pour les Forces armées, les vétérans et les premiers intervenants.
- (les 8 résolutions ont toutes été adoptées)**

9. Dons aux hôpitaux qui pratiquent « l'aide médicale à mourir ». Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: les Conseils du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario demandent aux hôpitaux de leur fournir leur politique sur « l'aide médicale à mourir » avant de faire des dons; ET

Qu'il soit aussi résolu que: les Conseils des Chevaliers de Colomb ne fassent pas de dons aux hôpitaux qui pratiquent « l'aide médicale à mourir. »

Amendée pour inclure la phrase : « sauf quand ces fonds peuvent être affectés spécifiquement à des biens et services qui sont conformes aux enseignements de l'Église, et ne peuvent pas être réaffectés à des biens et services qui ne sont pas conformes aux enseignements de l'Église. »

(Adoptée telle qu'amendée)

10. Dons aux établissements et organismes de soins palliatifs qui pratiquent « l'aide médicale à mourir ». Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: les Conseils du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario demandent aux établissements ou organismes de soins palliatifs de leur fournir leur politique sur « l'aide médicale à mourir » avant de faire des dons; ET

Qu'il soit aussi résolu que: les Conseils des Chevaliers de Colomb ne fassent pas de dons aux établissements ou organismes de soins palliatifs qui pratiquent « l'aide médicale à mourir. »

Amendée pour inclure la phrase : « sauf quand ces fonds peuvent être affectés spécifiquement à des biens et services qui sont conformes aux enseignements de l'Église, et ne peuvent pas être réaffectés à des biens et services qui ne sont pas conformes aux enseignements de l'Église. »

(Adoptée telle qu'amendée)

11. Modification au Règlement administratif du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: la Section 24 du Règlement administratif du Conseil d'État de l'Ontario datant de 2013 soit révisée de manière à se lire comme suit :

« Section 24 : Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État : Les Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario sont élus conformément au Règlement sur l'élection des Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario (Annexe II ci-jointe). »

(Adoptée)

12. Modification au Règlement administratif du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que le Règlement sur l'élection des Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario soit adopté (voir pièce ci-jointe).

Amendée pour inclure :

Section III, paragraphe (c): Supprimer les mots « (avant taxe sur la valeur ajoutée) » et les remplacer par « (taxes applicables en sus) », et supprimer les mots ... « au Congrès ».

Section IV, paragraphe (c) : Supprimer le mot « interdit » et le remplacer par le mot « permis ».
Section VI, paragraphe (c) : Supprimer le mot « uniquement » et le remplacer par le mot « aussi ».
(Adoptée telle qu'amendée)

13. Engagement à maintenir le Programme des Écuyers en Ontario. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: si le Suprême cesse d'appuyer le Programme des Écuyers des C de C, le Conseil d'État de l'Ontario adoptera son propre programme d'Écuyers et veillera à assurer une transition homogène; ET

Qu'il soit aussi résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario crée un comité qui relèvera de lui et qui sera chargé d'élaborer et de superviser l'application d'un plan d'intervention advenant le cas où le Suprême cesse d'appuyer le Programme des Écuyers des C de C.

(Retirée)

14. Modification à l'adhésion en ligne. Présentée par le Conseil Father Ernie Deslippe, n° 1467

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario déploie des efforts pour préserver l'intégrité de l'adhésion à l'Ordre en demandant au Conseil Suprême de freiner la division de l'Ordre en des groupes « avec Degré » et « sans Degré » en mettant immédiatement fin à cette initiative d'adhésion en ligne; ET
Qu'il soit aussi résolu qu'en cas de non-application du paragraphe ci-dessus, le Conseil d'État de l'Ontario déploie des efforts pour préserver l'intégrité de l'adhésion à l'Ordre en demandant au Conseil Suprême de freiner la division de l'Ordre en des groupes de membres « avec Degré » et « sans Degré » en restructurant et en repositionnant l'initiative actuelle en une initiative de « demande d'adhésion seulement » sous la forme d'un Formulaire n° 100 en ligne, et que l'adhésion pour ces candidats ne soit achevée que par le processus habituel de passage d'un (Premier) Degré d'admission dans un Conseil local; ET

Qu'il soit aussi résolu qu'en cas de non-application du paragraphe ci-dessus, le Conseil d'État de l'Ontario déploie des efforts pour préserver l'intégrité de l'adhésion à l'Ordre en demandant au Conseil Suprême d'assortir l'adhésion électronique d'un délai fixe dans lequel les nouveaux membres « sans Degré » seraient tenus de présenter une demande d'adhésion officielle à l'Ordre à un Conseil local et de passer un (Premier) Degré d'admission.

(Rejetée)

15. Élaborer un plan de modernisation. Présentée par le Conseil Thomas J. Clancy, n° 6736

Qu'il soit donc résolu que le Conseil d'État de l'Ontario fasse appel à un tiers indépendant pour élaborer un « Plan de modernisation », dont la première étape consiste à produire un rapport d'évaluation comparative afin d'évaluer d'autres organismes caritatifs et de défense des droits qui sont dynamiques, et que ce rapport soit publié d'ici le 31 décembre 2018.

(Retirée)

16. Opposition à la Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse.

Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario exprime son opposition à la nouvelle Loi, qui constitue un affront à nos protections constitutionnelles en matière de liberté d'expression, de rassemblement, de conscience et de religion; ET

Qu'il soit aussi résolu que: les Chevaliers de Colomb déploient des efforts pour s'opposer à cette nouvelle Loi en faisant des déclarations publiques ou par d'autres moyens à être déterminés par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario.

(Adoptée)

17. Opposition à l'« attestation » exigée par le gouvernement fédéral. Présentée par le Conseil San Damiano, n° 15861

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario affirme qu'à moins que l'exigence d'attestation ne soit modifiée de manière à être plus conforme aux enseignements de l'Église catholique romaine, les Conseils des Chevaliers de Colomb et organisations apparentées devraient s'abstenir de signer cette attestation figurant sur les formulaires de demande d'Emplois d'été Canada ou d'autres programmes du gouvernement fédéral où de telles attestations offensantes sont exigées; ET

Qu'il soit aussi résolu que: les Chevaliers de Colomb appuient notre Vénérable Député d'État dans les efforts qu'il dirigera en opposition à cette exigence discriminatoire.

(Adoptée)

18. Modification des critères d'adhésion aux Chevaliers de Colomb en vue de permettre aux femmes catholiques pratiquantes de participer au Programme d'assurance des C de C. Présentée par le Conseil Monsignor John W. Callahan, n° 4177

Qu'il soit donc résolu que le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario demande au Conseil Suprême d'offrir le programme d'assurance des C de C aux femmes catholiques romaines pratiquantes en union avec le Saint-Siège, afin de réaliser le dessein poursuivi par l'Abbé McGivney, soit de pourvoir aux besoins des familles des membres décédés de la sainte Église catholique romaine.

(Rejetée)

19. Conserver le costume d'apparat du Quatrième Degré. Présentée par le Conseil Father Ernie Deslippe, n° 1467 et le Conseil St. Theresa's Cardinal Newman, n° 10435

Par conséquent, qu'il soit résolu que les Chevaliers de Colomb de l'Ontario se montrent solidaires avec nos Frères Sires Chevaliers et leur expriment notre reconnaissance pour leur service envers l'Ordre, en particulier leurs Gardes d'honneur dans l'actuel costume d'apparat; ET

Qu'il soit aussi résolu que les Chevaliers de Colomb de l'Ontario demandent aux Directeurs du Suprême d'annuler l'adoption du nouvel uniforme et de rétablir l'ancien costume d'apparat pour le bien de l'Ordre; ET

Qu'il soit aussi résolu que: le Conseil Suprême conserve le smoking, la cape, le chapeau à plumes et l'épée du Quatrième Degré comme costume d'apparat officiel des membres du Corps de garde et de la Garde d'honneur du Quatrième Degré; ET

Qu'il soit aussi résolu que: les Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario soient mandatés et autorisés à manifester leur appui envers les Sires Chevaliers et le Quatrième Degré en adoptant une résolution semblable.

(Retirée, à la suite des directives fournies par le Conseil Suprême)

20. Maintenir le costume d'apparat du Quatrième Degré en utilisant les emblèmes du Troisième Degré. Présentée par le Conseil North Bay, n° 1007 et le Conseil Our Lady of Sorrows, n° 11584

Qu'il soit donc résolu que: les Conseils de l'Ontario entreprennent la formation du Corps de garde avec la cape et le chapeau à plumes, et qu'ils suivent les mêmes procédures que celles qui sont énoncées dans le Manuel d'entraînement du Corps de garde, et qu'ils enlèvent les emblèmes du Quatrième de la cape et du chapeau à plumes et les remplacent par des emblèmes du Troisième Degré.

(Rejetée)

21. Autoriser le port du nouvel uniforme et de l'actuel costume d'apparat, à la discrétion du Sire Chevalier. Présentée par le Conseil Saint John XXIII, n° 4976

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario recommande au Conseil Suprême que tout Sire Chevalier ait l'option de porter soit le nouvel uniforme, soit l'actuel costume d'apparat, et ce, tant et aussi longtemps que le Sire Chevalier le désire.

(Retirée, à la suite des directives fournies par le Conseil Suprême)

22. Costume d'apparat modifié du Quatrième Degré. Présentée par le Conseil St. Lawrence the Martyr, n° 13417

Qu'il soit donc résolu que: Une recommandation soit présentée au Suprême lui demandant d'envisager une autre solution au problème de coût. Cette solution de rechange n'entraînerait aucun autre investissement de la part des Chevaliers du Quatrième Degré qui possèdent déjà l'actuel costume d'apparat et réduirait considérablement les coûts pour les nouveaux Chevaliers du Quatrième Degré. La solution de rechange consisterait à éliminer le smoking, l'épée et le baudrier du costume d'apparat. Il resterait donc la cape et le chapeau à plumes, et on pourrait possiblement conserver le baudrier et le porter avec un habit de couleur foncée, une chemise blanche et, peut-être, une cravate à l'emblème des Chevaliers de Colomb. Cette solution permettrait de maintenir la présence visuelle distinctive des Chevaliers de Colomb dans un important événement public, étant donné le caractère unique et attrayant de l'actuel costume d'apparat.
(Retirée, à la suite des directives fournies par le Conseil Suprême)

2017

(114^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 8. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
2. Avec humble et sincère dévotion envers le Pape Émérite.
3. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême.
4. Par reconnaissance au Cardinal Collins pour son exemple inspirant, sa gouvernance et son ardeur pour l'Église.
5. En appui à nos évêques et à nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
6. Avec humble et respectueuse reconnaissance envers notre Chevalier Suprême.
7. Soutien pour la cause de la canonisation du Vénérable Abbé Michael McGivney.
8. Soutien pour les Forces armées, les vétérans et les premiers intervenants.

(les 8 résolutions ont toutes été adoptées)

9. Appuyer la liberté de conscience de ceux qui s'opposent à l'euthanasie. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario appuie les positions de Son Éminence le Cardinal Collins, nos établissements de soins de santé catholiques, ainsi que nos Frères Chevaliers et leurs familles qui sont membres de la profession médicale, afin d'appuyer la liberté de conscience des professionnels et établissements médicaux en Ontario.

Amendée pour inclure la formulation modifiée suivante : « médecins et professionnels des soins de santé ».

(Adoptée telle qu'amendée)

10. Modifications au Règlement administratif du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: les sections 10, 11, 12 et 13 du Règlement administratif du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario soient modifiées comme suit (les modifications sont soulignées) :

Section 10 : Résolutions, etc. : Toutes les résolutions, pétitions et modifications proposées au Règlement administratif présentées par les Conseils locaux ou par l'Exécutif du Conseil d'État sont envoyées au Secrétaire d'État au plus tard le 15 janvier. Le Secrétaire d'État envoie des copies de telles résolutions, pétitions ou modifications proposées à l'Avocat d'État qui, à son tour, achemine lesdites résolutions, pétitions ou modifications proposées au Comité des Résolutions après nomination de ce dernier.

Section 11 : Comité des Résolutions : Le Député d'État nomme le Comité des Résolutions et

l'Avocat d'État en sera le président. Le Comité des Résolutions se réunit la veille de l'Assemblée générale annuelle du Conseil d'État, prépare un rapport sur toutes les affaires qui lui sont adressées et présente ce rapport à la réunion du Conseil d'État, ainsi qu'une recommandation concernant la disposition de chaque résolution, pétition ou modification.

Le Comité proposera une des recommandations suivantes :

(1) Adopter;

(2) Rejeter;

(3) Aucune mesure; ou

(4) Acheminer à l'Exécutif du Conseil d'État.

En outre, le Comité peut soumettre une résolution substitut qui modifie ou précise le bien-fondé et/ou la mesure proposée pour une ou plusieurs des résolutions présentées. La résolution substitut peut contenir un énoncé plus précis ou plus détaillé de la question ou résumer la substance de résolutions multiples portant sur le même sujet. Si plusieurs résolutions portant sur le même sujet ont été présentées, le Comité peut aussi recommander d'adopter la résolution qui exprime le mieux la position du Conseil d'État et de ne prendre aucune mesure concernant les autres.

Section 12 : Résolution, etc., règles de présentation et règles de procédure : Le président du Comité des Résolutions présente le rapport du Comité à l'Assemblée générale annuelle du Conseil d'État et annonce la recommandation formulée pour chaque résolution, pétition ou modification examinée. Il dépose également une motion demandant d'accepter la recommandation; cette motion ne nécessite pas de comotionnaire.

Une fois la motion présentée, il y aura une brève pause après laquelle le président de la réunion donnera un coup de maillet pour marquer la fin de la période de discussion pour cette motion. Si aucune objection n'est soulevée, il est entendu que la motion est adoptée. Si un délégué soulève une objection, la question peut être débattue puis mise au vote. Seuls les délégués dûment habilités peuvent s'adresser au Conseil d'État pour se prononcer en faveur d'une motion ou contre celle-ci.

Section 13 : Limitation du temps de parole : Lorsqu'un membre est sur le point de prendre la parole, il se lève, se rend au microphone le plus proche, attend d'être reconnu, et s'adresse au Président en donnant son nom et celui de son Conseil; le membre limite alors ses remarques au sujet de la discussion. Aucun membre ne peut parler plus de deux minutes sans l'autorisation du Président, et ne peut reparler d'une question spécifique avant que tous les autres membres souhaitant exprimer leur opinion ne l'aient fait. Amendement : supprimer la partie de la Section 12 qui dit que seuls les membres dûment habilités peuvent se prononcer sur les Résolutions et éliminer cette exigence.

(Amendement adopté) ET

Amendement : supprimer le mot « délégué » dans la troisième ligne du second paragraphe et le remplacer par « membre ».

(Amendement adopté)

(Rejetée)

11. Soutien financier pour les Écuyers Colombiens – 25 \$ par Conseil. Présentée par le Conseil Holy Name, n° 3305 et le Conseil St. John de Brebeuf and Companions, n° 8233

Qu'il soit donc résolu que: En tant que Conseil d'État de l'Ontario, nous faisons de ce soutien une priorité en instaurant une cotisation de 25 \$ par Conseil par année. ET

Qu'il soit aussi résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario ajoute cette cotisation de 25 \$ à la facture de Per Capita de chaque Conseil et affecte les fonds exclusivement au budget et au fonctionnement du Conseil provincial des Écuyers de l'Ontario, afin que le Conseil d'État puisse compléter son propre budget pour le Programme des Écuyers, et ce, à partir de l'Année fraternelle 2017–2018.

Amendement : augmentation du montant à 40 \$ par Conseil.

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

12. Soutien financier pour les Écuyers Colombiens – 1 \$ par membre. Présentée par le Conseil Father Mascari, n° 8380

Qu'il soit donc résolu que: Au mois de mars de chaque Année fraternelle, le Conseil d'État de l'Ontario facture à chaque Conseil un montant de 1 \$ par membre, et que les sommes ainsi recueillies soient affectées au Programme des Écuyers Colombiens de l'Ontario. Le fait d'amener les Conseils à fournir un soutien financier au Programme des Écuyers Colombiens permettra d'assurer l'avenir du Programme et un avenir prometteur pour les Chevaliers de Colomb.

(Retirée)

13. Changements au Programme RSVP. Présentée par le Conseil All Saints Strathroy, n° 7570

Qu'il soit donc résolu que: Le Programme RSVP des Chevaliers de Colomb soit élargi de manière à financer les besoins éducatifs des candidats au diaconat permanent, et que ce financement soit limité aux frais de scolarité et aux manuels scolaires et/ou autre matériel de formation multimédia.

(Adoptée; à adresser au Suprême)

14. Représentation égale par le Suprême. Présentée par le Conseil Bishop James n° 6861, le Conseil Parry Sound n° 7080, le Conseil St. Mary's n° 7851 et le Conseil Monsignor Michael O'Leary n° 9850

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil Suprême lance un avis de demande d'aide pour tous les Conseils ou membres à travers le monde, pas seulement aux États-Unis; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Le Conseil Suprême fournisse un soutien financier et une assistance à tous les Conseils et/ou membres à l'échelle de l'Ordre à des fins de secours en cas de catastrophe.

(Adoptée; à adresser au Suprême)

15. Fin d'année financière du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par le Conseil Bishop James, n° 6861; le Conseil Parry Sound, n° 7080; le Conseil St. Mary's, n° 7851 et le Conseil Monsignor Michael O'Leary, n° 9850

Qu'il soit donc résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État change immédiatement la fin de l'année financière au 31 décembre, et que ce changement entre en vigueur au plus tard le 31 décembre 2017 et soit reflété dans les renseignements financiers présentés au Congrès d'État de 2018.

(Rejetée)

16. Budget du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par le Conseil Bishop James, n° 6861; le Conseil Parry Sound, n° 7080; le Conseil St. Mary's, n° 7851 et le Conseil Michael O'Leary, n° 9850

Qu'il soit donc résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État prépare un budget annuel indiquant les revenus et les dépenses prévus et le soumette à l'approbation des membres. Ce changement doit s'effectuer au plus tard le 31 décembre 2017 et doit être reflété dans les renseignements financiers présentés au Congrès d'État de 2018. Pour les années subséquentes – après 2018 – l'Exécutif du Conseil d'État doit non seulement préparer un budget annuel, mais expliquer tout écart de plus de cinq p. cent (5 %) par rapport au budget, et ce, en même temps que tous les autres rapports financiers.

Amendement : supprimer toute la phrase qui parle du 5 %.

(Amendement adopté) ET

Amendement : remplacer « à l'approbation des » par « aux membres pour discussion ».

(Amendement adopté) ET

Amendement : ajouter ce qui suit : « et que l'Exécutif du Conseil d'État communique son budget aux Conseils de l'Ontario une fois qu'il l'aura approuvé ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

17. État des résultats du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par le Conseil Bishop James, n° 6861; le Conseil Parry Sound, n° 7080; le Conseil St. Mary's, n° 7851 et le Conseil Michael O'Leary, n° 9850

Qu'il soit donc résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État, de concert avec le vérificateur, prenne des mesures immédiates pour assurer une divulgation complète et entière. Des états financiers complets doivent être présentés à tous les Congrès d'État futurs. Cela doit inclure, sans y être limité :

- 1) une déclaration des dépenses là où des revenus ont été déclarés (p. ex., Congrès d'État);
- 2) la séparation des catégories « Frais administratifs », et « Réunions, hôtel, repas, AV et déplacements »; et déclaration des dépenses comme les salaires et avantages sociaux, le loyer, etc.
- 3) tout poste de dépense de 25 000 \$ ou plus devrait figurer sur une ligne séparée;
- 4) toute augmentation ou baisse de plus de 5 % dans une année donnée doit être accompagnée d'une note explicative;
- 5) le but des états financiers révisés devrait être la transparence, et non la commodité.

(Adoptée)

18. Suspendre les Chevaliers élus à des postes publics et qui ont des prises de position contraires aux enseignements catholiques. Présentée par le Conseil John XXIII, n° 4976

Qu'il soit donc résolu que: L'adhésion des membres des Chevaliers de Colomb élus à des postes publics et qui votent contre les enseignements sur le caractère sacré de la vie depuis la conception jusqu'à la mort naturelle soit suspendue, et que cette suspension soit levée une fois que le membre aura renoncé publiquement à sa prise de position en faveur d'actes intrinsèquement répréhensibles.

(Rejetée)

2016

(113^e Congrès d'État)

1 à 10. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Accueillir les visiteurs qui arrivent en Ontario et au Canada à l'occasion du 134^e Congrès Suprême.
2. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
3. Avec humble et sincère dévotion envers le Pape Émérite.
4. En reconnaissance du leadership spirituel et du dévouement de notre Aumônier Suprême.
5. Par reconnaissance au Cardinal Collins pour son exemple inspirant, sa gouvernance et son ardeur pour l'Église.
6. En appui à nos évêques et à nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
7. Avec humble et respectueuse reconnaissance envers notre Chevalier Suprême.
8. Soutien pour la cause de la canonisation du Vénérable Abbé Michael McGivney.
9. Bienheureuse Mère Teresa à l'approche de sa canonisation.
10. 10^e anniversaire de la Pologne.

(les 10 résolutions ont toutes été adoptées)

11. Résolution pour augmenter la per capita de 3,00 \$. Présentée par le Conseil Kingsway, n° 3387; le Conseil Bishop John T. Kidd, n° 4924; le Conseil Fr. Gerald Warren, n° 7969; le Conseil Bishop Robert Clune, n° 11535; le Conseil Oak Ridges, n° 13094; le Conseil Immaculate Heart of Mary, n° 14421; le Conseil San Francesco di Paola, n° 14571; le Conseil Jesus the King, n° 15045; le Conseil St. André Bessette, n° 15926; le Conseil Bishop Peter Morocco, n° 16233 et le Conseil Father John T. Bolger, n° 6161

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario autorise l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario à augmenter la per capita de 3,00 \$ par membre; ET

Qu'il soit aussi résolu que: l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario continue de chercher activement des moyens de réduire les coûts dans le budget d'État; ET

Qu'il soit aussi résolu que: l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario continue de rechercher activement et d'exploiter de nouvelles sources de revenus; ET

Qu'il soit aussi résolu que: l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario et ses Conseils s'affairent activement à faire croître les effectifs.

(On présente une motion pour la reporter à après la Résolution n° 16. Adoptée)

(Adoptée)

12. Suspendre les Chevaliers qui sont des élus et qui votent contre les enseignements catholiques sur le caractère sacré de la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. Présentée par le Conseil Saint John XXIII, n° 4976

Qu'il soit donc résolu que: Les membres des Chevaliers de Colomb qui sont des élus et qui votent contre les enseignements catholiques sur le caractère sacré de la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort naturelle soient suspendus de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

(Rejetée)

13. Prévention de l'euthanasie. Présentée par le Conseil St. Agnes, n° 8739; le Conseil St. Ursula, n° 9551; le Conseil St. Joseph, n° 10436; le Conseil Blessed Sacrament, n° 1412; le Conseil Corpus Christi, n° 11891 et le Conseil Immaculate Conception, n° 9693

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario adopte un programme mis en œuvre par les Conseils subordonnés et en vertu duquel les Chevaliers s'engagent à se tenir prêts à aider toute personne mourante pour la reconforter, la rassurer et la consoler, afin qu'en tant qu'Ordre nous veillions à ce que « personne ne meure seul. »

Amendement : remplacer l'expression « assisté par un médecin » par « aide médicale à mourir ».

(Amendement adopté)

Amendement : changer la formulation à « euthanasie/suicide assisté ».

(Amendement adopté)

Amendement : inclure les mots « prier avec elle ».

(Amendement adopté)

Amendement : remplacer « veillions à ce que » par « tentions de faire en sorte que ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

14. Soutien pour la Terre sainte. Présentée par le Conseil Jesus the King, n° 15045

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario encourage tous les Conseils de la province à soutenir annuellement – par leurs prières et une aide financière provenant de leur fonds général et équivalente à 2 % des revenus nets du Conseil, jusqu'à concurrence de 500 \$ CAN par Année fraternelle – des églises, organismes de bienfaisance chrétiens reconnus et orphelinats chrétiens en Terre sainte, ainsi que des projets organisés par les Conseils des Chevaliers de Colomb au bénéfice de la Terre sainte.

Amendement : supprimer les mots « provenant de leur fonds général et équivalente à 2 % des revenus nets du Conseil, jusqu'à concurrence de 500 \$ CAN par Année fraternelle ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

15. Initiales honorifiques des Chevaliers de Colomb pour identifier un membre du Troisième Degré de l'Ordre. Présentée par le Conseil Holy Spirit, n° 13390

Qu'il soit donc résolu que: Les Chevaliers de Colomb permettent aux membres du Troisième Degré de l'Ordre d'utiliser – de façon volontaire et lorsque c'est approprié – des abréviations après leur nom pour indiquer qu'ils sont Chevaliers de Colomb. *Exemple* : (nom du Frère du 3^e Degré), CC.

(Rejetée)

16. Concernant le financement de l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par le Conseil Superior, n° 932

Qu'il soit donc résolu que: La per capita soit augmentée de 2,00 \$ par année dans les trois prochaines

années, et ce, à partir de 2016.

Amendement : Suspendre l'application des règles limitant le nombre d'intervenants pour cette Résolution et le temps de parole accordé à chaque intervenant.

(Amendement rejeté)

(Rejetée)

17. Maximiser la participation entière des nouveaux Chevaliers. Présentée par le Conseil Fr. McMillen, n° 11565; le Conseil St. Alexander, n° 11219 et le Conseil Paul VI, n° 7368

Qu'il soit donc résolu que: Tout agent d'assurance qui présente un candidat aux CHEVALIERS DE COLOMB doit faire inscrire le candidat dans le Conseil LE PLUS PRÈS de la résidence du candidat, et prendre des dispositions pour qu'un membre de ce Conseil participe à l'exemplification du Premier Degré de manière à favoriser la participation entière du candidat à la vie du Conseil.

(Rejetée)

2015

(112^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 5. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
2. En reconnaissance de son leadership spirituel et de son dévouement.
3. Par reconnaissance au Cardinal Collins pour son exemple inspirant, sa gouvernance et son ardeur pour l'Église.
4. En appui à nos évêques et à nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
5. Avec humble et respectueuse reconnaissance (Chevalier Suprême).

(les 5 résolutions ont toutes été adoptées)

6. En hommage à Dennis Savoie. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario exprime notre plus profonde et chaleureuse reconnaissance à Dennis A. Savoie pour son dévouement envers l'Ordre, la vie des enfants à naître, l'Église, la communauté et le Canada; ET

Qu'il soit aussi résolu que: nous exprimons notre reconnaissance à Claudette et à sa famille pour avoir accepté de le partager avec ses Frères Chevaliers toutes ces années; ET

Qu'il soit aussi résolu que: ces sentiments soient consignés dans le procès-verbal du 112^e Congrès d'État de l'Ontario tenu à Toronto du 24 au 26 avril 2015.

(Adoptée)

7. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État (augmentation de la per capita). Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario autorise l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario à augmenter la per capita de 6,16 \$ par membre par année; ET

Qu'il soit aussi résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario continue de chercher activement des moyens de réduire les coûts dans le budget d'État; ET

Qu'il soit aussi résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario continue de rechercher activement et d'exploiter de nouvelles sources de revenus; ET

Qu'il soit aussi résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario et ses Conseils s'affairent activement à faire croître les effectifs.

Amendement : Que l'augmentation de 6,16 \$ soit répartie sur une période de deux ans.

(Amendement rejeté)

Amendement : Que la motion soit reportée jusqu'à ce que le rapport financier soit présenté.

(Amendement adopté)

Amendement : Augmenter notre per capita de 20 % ou environ 2,50 \$.

(Amendement rejeté)

(Rejetée)

8. Changements à apporter aux avantages fraternels. Présentée par le Conseil Our Lady of Fatima, n° 3732

Qu'il soit donc résolu, que le programme d'assurances des Chevaliers de Colomb élimine cette distinction qui accorde des valeurs différentes à la vie; ET

Et qu'il soit aussi résolu que: l'on abolisse la pratique consistant à octroyer des valeurs monétaires différentes à la vie d'un enfant mort-né et à celle d'un enfant qui meurt immédiatement après la naissance.

(Adoptée à l'unanimité)

9. Soutien pour les équipes NET (Nouvelle Évangélisation sur le Terrain (NET Canada)). Présentée par le Conseil Our Lady of the Lake, n° 4917

Qu'il soit résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario recommande à tous les Conseils d'appuyer, par leurs prières et leur aide financière, le travail des équipes Net en tant qu'un de nos organismes de bienfaisance recommandés.

(Adoptée)

10. Soutien pour ACTS Canada. Présentée par le Conseil Our Lady of the Lake, n° 4917

Qu'il soit résolu que le Conseil d'État de l'Ontario recommande à tous les Conseils d'appuyer annuellement l'œuvre d'ACTS Canada par leurs prières et leur aide financière.

(Adoptée; à adresser au Conseil d'État)

11. Base de données du Suprême. Présentée par le Conseil Msgr. Stephen Foerster, n° 6024

Qu'il soit donc résolu que: le Suprême modifie le site Web de manière à ce que lorsqu'un membre décède, on puisse obtenir une liste des veuves sur demande et que cette liste puisse être reliée à l'onglet du centre d'impression afin qu'on puisse imprimer des étiquettes d'adresse ou envoyer des courriels, s'assurant ainsi que les Conseils pourront facilement rester en contact avec nos veuves et leur donner le soutien dont elles ont besoin.

(Rejetée)

12. Durabilité de l'adhésion. Présentée par le Conseil Parry Sound, n° 7080

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE, dans l'optique d'instaurer un programme de recrutement qui favorise la participation grâce à une préparation judicieuse, les Règlements soient amendés de manière à autoriser les membres potentiels qui sont catholiques pratiquants en union avec le Saint-Siège à assister aux réunions des Conseils.

(Rejetée)

13. Position des partis envers les candidats pro-vie. Présentée par le Conseil Eganville, n° 1549

Qu'il soit donc résolu que: nous encourageons les membres à communiquer avec tous les partis politiques du Canada pour les inciter à respecter la liberté d'association, de religion et de conscience de tous et à ne pas faire de discrimination contre un candidat quelconque en nomination à son parti en raison de sa position pro-vie.

(Adoptée)

2014

(111^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 9. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
2. Avec humble et respectueuse reconnaissance.
3. Avec une joie rayonnante, nous célébrons la canonisation du Pape Jean-Paul II.
4. Avec une joie rayonnante, nous célébrons la canonisation du Pape Jean XXIII.
5. Avec grande fierté à l'égard de notre pays et de notre clergé canadien.
6. En reconnaissance de son leadership spirituel et de son dévouement (Aumônier Suprême).
7. En reconnaissance du Cardinal Collins, de l'inspiration qu'il suscite, de sa gouvernance et de son ardeur pour l'Église.
8. En appui à nos évêques et à nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
9. Avec humble et respectueuse reconnaissance (Chevalier Suprême).

(les 9 résolutions ont toutes été adoptées)

10. En appui à une culture de la vie. Présentée par le Conseil Ernest J. Wolff, n° 798

Par conséquent, qu'il soit résolu que nous demandions l'adoption de lois qui reconnaissent et enchâssent le droit de conscience des médecins, infirmières, pharmaciens et autre personnel médical, garantissant qu'ils ne seront pas tenus de fournir des services médicaux qui vont à l'encontre de leurs croyances religieuses, et que nous insistions pour que les hôpitaux catholiques jouissent d'une protection semblable;

Qu'il soit aussi résolu que les Chevaliers de Colomb continueront de défendre l'enseignement traditionnel de l'Église concernant la peine de mort, tel qu'expliqué dans le Catéchisme de l'Église catholique et par feu Pape Jean-Paul II dans *Evangelium Vitae* (L'Évangile de la vie);

Qu'il soit aussi résolu que nous réaffirmions notre politique de longue date consistant à ne pas inviter aux événements des Chevaliers de Colomb des élus ou des candidats politiques qui n'appuient pas l'enchâssement, dans la loi, de la protection des enfants à naître ou qui prônent la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté; à refuser à ces personnes la location ou l'utilisation de nos installations; à ne pas les laisser prendre la parole à des événements des Chevaliers de Colomb ou agir comme présidents honoraires d'événements, de célébrations ou de comités; à ne pas leur conférer d'honneurs ou de privilèges quelconques de l'Ordre et à ne pas les laisser détenir de poste quelconque dans les Chevaliers de Colomb;

Qu'il soit aussi résolu que nous renouvelions notre engagement à réciter le chapelet fréquemment, à jeûner et à faire pénitence en réparation pour les torts causés au don de la vie, et que nous sollicitons l'intercession de la Sainte Vierge Marie, qui elle-même a dit « oui » à la vie, pour qu'elle intercède en notre nom pour l'établissement d'une « culture de la vie. »

(Adoptée)

11. Information disponible aux Députés de District. Présentée par le Conseil Superior, n° 932

Par conséquent, Qu'il soit résolu que les Officiers de l'Exécutif du Conseil d'État et les Députés de District aient accès au système de gestion des membres en mode « Lecture seulement » pour les Conseils qui sont sous leur responsabilité.

(Adoptée et adressée au Suprême)

12. Puits de l'espoir. Présentée par le Conseil St. Catharines, n° 1394

Par conséquent, Qu'il soit résolu que ce Congrès encourage nos Frères Chevaliers et leurs Conseils à appuyer les Puits de l'espoir du Frère van der Zalm de quelque manière qu'ils le peuvent, en particulier par leurs prières et la collecte de fonds; ET

Qu'il soit aussi résolu que le Conseil d'État de l'Ontario examine comment il peut fournir un appui financier à l'œuvre des Puits de l'espoir.

Amendement : supprimer la phrase : « Qu'il soit aussi résolu que le Conseil d'État de l'Ontario examine comment il peut fournir un appui financier à l'œuvre des Puits de l'espoir. »

(Amendement rejeté)

(Adoptée)

13. Promouvoir une attitude positive envers les enfants *in utero* chez qui on diagnostique des handicaps.

Présentée par le Conseil Father J.R. McElligott, n° 5649

Par conséquent, qu'il soit résolu que les Chevaliers de Colomb élaborent, à l'intention des parents, une campagne d'information mettant l'accent sur le fait que tous les enfants sont un don de Dieu, même ceux chez qui on diagnostique des handicaps potentiels *in utero*.

Amendement : remplacer le mot « médecins » par le mot « tests ».

(Amendement adopté)

(Adoptée et adressée au Suprême)

14. Inclure dans les programmes courants de l'Ordre, une initiative de sensibilisation sur la façon de lutter contre le trafic humain. Présentée par le Conseil Father J.R. McElligott, n° 5649

Par conséquent, il est proposé que les Chevaliers de Colomb élaborent, dans le cadre des programmes courants de l'Ordre, une initiative de sensibilisation visant à mieux informer les membres sur la façon de lutter contre le trafic humain.

(Adoptée et adressée au Suprême)

15. Accès aux résolutions antérieures. Présentée par le Conseil Father McMaster, n° 6495

Par conséquent, qu'il soit résolu que le Conseil d'État de l'Ontario compile un Livret de Résolutions contenant toutes les Résolutions disponibles qui ont été adoptées lors de Congrès d'État antérieurs en Ontario; ET

Qu'il soit aussi résolu qu'une fois ce Livret de Résolutions compilé, il soit placé sur le site Web du Conseil d'État de l'Ontario de manière à être accessible à tous les Officiers des Conseils des Chevaliers de Colomb de l'Ontario.

(Adoptée)

16. L'euthanasie n'est pas un soin de santé, ni un traitement médical. Présentée par le Conseil Father McMaster, n° 6495

Par conséquent, qu'il soit résolu que le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb déclare clairement et sans équivoque que le fait d'injecter une substance mortelle à quelqu'un dans le but de provoquer la mort de cette personne ne constitue pas des soins de santé, ni une forme de traitement médical.

Amendement : supprimer les mots « d'injecter une substance mortelle » et dire « ...le fait *de provoquer directement et intentionnellement la mort de quelqu'un* ne constitue pas... ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

17. Sélection d'un prêtre pour remplir les fonctions d'Aumônier. Présentée par le Conseil Father Lally, n° 5793

Par conséquent, qu'il soit résolu que tout prêtre qui est membre de l'Ordre et qui vit dans la communauté desservie par le Conseil peut, avec la permission du diocèse local, remplir les fonctions d'Aumônier.

(Rejetée)

18. Préservation de l'histoire et de nos racines catholiques. Présentée par le Conseil Archbishop Dennis O'Connor, n° 14969

Par conséquent, qu'il soit résolu que nous, les Chevaliers de Colomb, déclarions que chaque Conseil de l'État soit encouragé à promouvoir et à préserver la mémoire de nos fidèles ancêtres chrétiens dans tous les endroits et institutions publics vendus ou acquis par le gouvernement ou autres sources commerciales; Et que cela s'effectue par l'érection de plaques et monuments commémoratifs, la tenue de cérémonies de prières et par tout autre moyen conforme aux principes du Christianisme.

Amendement : ajouter les mots: « en consultation avec l'évêque local ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

19. Besoin d'apporter des changements aux avantages fraternels. Présentée par le Conseil Our Lady of Fatima, n° 3732

Qu'il soit donc résolu que cette pratique consistant à accorder un montant différent pour un enfant mort-né et un bébé qui meurt après sa naissance soit réexaminée avec l'intention d'éliminer cette distinction.

(Motion de report au prochain congrès adoptée)

20. Année mariale au Canada. Présentée par le Conseil Father J.R. McElligott, n° 5649

Qu'il soit donc résolu que nous profitons de l'occasion offerte par la tenue du Congrès Suprême de 2016 pour organiser et lancer une Année mariale au Canada afin d'augmenter la dévotion des fidèles à Notre Dame.

Amendement : ajouter les mots « ...Congrès Suprême de 2016 pour travailler avec la Conférence des évêques catholiques du Canada pour organiser et lancer... »

(Amendement adopté) ET

Amendement : dans la version anglaise, le mot « exploited » est remplacé par « utilized ».

(Amendement adopté)

(Adoptée telle qu'amendée)

21. Reconnaissance des anciens Secrétaires Financiers comme ASF. Présentée par le Conseil Father Lally, n° 5793

Qu'il soit donc résolu que tout Secrétaire Financier qui termine un mandat d'au moins trois ans soit autorisé par le **Député d'État** à avoir le privilège d'utiliser le titre d'« Ancien Secrétaire Financier (ASF) »

(Adoptée et adressée à l'État)

22. Politique sur le bilinguisme. Présentée par le Conseil Saint Gabriel, n° 6740

Qu'il soit résolu que : L'Exécutif du Conseil d'État adopte une politique sur le bilinguisme afin de mieux servir les Conseils francophones; que le site Web du Conseil d'État soit disponible dans les deux langues; et que le Bulletin d'État soit publié dans les deux langues.

(Adoptée et adressée à l'État)

23. Exigence liée à la vérification des antécédents criminels par la police pour les membres actuels et nouveaux des Chevaliers de Colomb en Ontario. Présentée par le Conseil Father Clare Tipping, n° 9235

Qu'il soit résolu que tous les membres des Chevaliers de Colomb en Ontario qui, dans le cadre d'un ministère bénévole quelconque, travaillent avec des enfants et/ou des personnes vulnérables lors d'activités reconnues et approuvées par le pasteur, soient tenus de se soumettre au processus de vérification des antécédents de la paroisse locale et au protocole diocésain connexe de vérification des antécédents.

Amendement : ajouter les mots « ...connexe de vérification des antécédents *et de le maintenir.* »

(Adoptée telle qu'amendée)

24. Distribution du procès-verbal du Congrès en temps utile. Présentée par le Conseil St. Michael, n° 12820

Qu'il soit donc résolu que : dans les 45 jours civils suivant la fin du Congrès d'État de l'Ontario, le Député d'État de l'Ontario fasse préparer et circuler aux Conseils de l'Ontario – par l'entremise du portail Web réservé aux Grands Chevaliers et autres Officiers des Conseils – le procès-verbal adopté du Congrès d'État de l'année précédente, et qu'un avis indiquant la disponibilité dudit procès-verbal soit placé sur le site Web du Conseil d'État de l'Ontario à titre d'information pour l'ensemble des membres.

(Rejetée)

2013

(110^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 8. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec humble et sincère dévotion envers le chef de notre Église.
2. Avec humble et respectueuse reconnaissance (Pape Émérite).
3. Avec des souvenirs profonds et sincères de feu le Bienheureux Pape Jean-Paul II.
4. Avec une grande fierté à l'égard de notre pays et de notre clergé canadien.
5. En reconnaissance de son leadership spirituel et de son dévouement (Aumônier Suprême).
6. En reconnaissance du Cardinal Collins et de son leadership spirituel et de son dévouement.
7. À l'appui de nos évêques et de nos prêtres qui nous servent dans tous les États et provinces.
8. Avec humble et respectueuse reconnaissance.

(les 8 résolutions ont toutes été adoptées)

9. Résolution pour amender les Règlements du Conseil d'État de l'Ontario. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Par conséquent, les Règlements révisés de l'État de l'Ontario (tels que présentés au Congrès de 2013) soient approuvés par le Conseil d'État de l'Ontario et soumis à l'approbation du Conseil Suprême.

(Adoptée)

10. Résolution pour amender le processus de dépôt des Résolutions. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Le Conseil d'État de l'Ontario autorise à ce que les Résolutions puissent être soumises au Bureau d'État et à l'Avocat d'État par courriel en format Word au plus tard le 1^{er} février de chaque année; ET

Qu'il soit aussi résolu que: Le dépôt des Résolutions par courriel en format Word, suivi de l'envoi d'une copie papier signée au Bureau d'État au plus tard le 15 février, soit considéré comme une soumission en bonne et due forme pour le Congrès.

Amendée par le Comité des Résolutions : dans la première ligne, remplacer « de la juridiction » par « de sa juridiction ».

(Adoptée telle qu'amendée)

11. Soutien à MaterCare International. Présentée par le Conseil Father Cummins, n° 2042

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis en congrès à Toronto (Ontario) les 18, 19 et 20 mai 2013, encourage tous les membres de l'État à appuyer MaterCare International et à envisager sérieusement d'inclure cet organisme dans leurs dons caritatifs annuels.

(Adoptée telle qu'amendée)

12. Pour amender le serment du Deuxième Degré. Présentée par le Conseil St. Gertrude, n° 1926

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Le Congrès de l'État de l'Ontario demande au Conseil d'État de l'Ontario de déposer au Congrès Suprême de 2013 une Résolution pour amender notre promesse du Deuxième Degré pour indiquer que tous les Chevaliers de Colomb s'engagent à protéger la vie à tous ses stades, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

(Rejetée)

13. Déclin des Chevaliers de Colomb et de l'Église en Occident et mesures requises pour renverser la vapeur. Présentée par le Conseil St. Paul the Apostle, n° 9652

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Dans l'année suivant l'adoption de la présente Résolution, le Conseil Suprême fasse rapport au Congrès annuel du Suprême sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan visant à contrer le laïcisme croissant en Occident.

(Rejetée)

14. Soutien à la recherche sur le cancer de la prostate. Présentée par le Conseil Fr. Ernie Deslippe, n° 1467

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Les Chevaliers de Colomb manifestent leur soutien à la lutte contre le cancer de la prostate en appuyant, à l'échelle internationale, les campagnes de sensibilisation et d'éducation, ainsi que la recherche sur le dépistage et le traitement de cette maladie.

Amendée par le Comité des Résolutions : ajout des mots « ...que le Conseil Suprême, au nom des Chevaliers de Colomb, manifeste son soutien... »

(Adoptée)

15. Soutien financier pour la recherche sur le cancer de la prostate. Présentée par le Conseil Fr. Ernie Deslippe, n° 1467

Par conséquent, qu'il soit résolu que: L'Exécutif du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario manifeste son appui à la recherche en vue d'assurer un meilleur dépistage et des traitements améliorés pour le cancer de la prostate en allouant une portion des recettes de la Tombola de charité annuelle à l'organisme Cancer de la prostate Canada pour la recherche.

Amendée par le Comité des Résolutions : suppression du reste de la phrase après « pour le cancer de la prostate ».

(Rejetée)

16. Récitation du chapelet pour les vocations. Présentée par le Conseil Thousand Islands, n° 4177

Par conséquent, qu'il soit résolu que: Les Chevaliers de Colomb instaurent un pèlerinage de récitation quotidienne du chapelet en famille pour les Vocations.

Amendement : remplacer le mot « pèlerinage » par « programme ».

(Adoptée telle qu'amendée)

2012

(109^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 9. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec une dévotion humble et sincère envers le Chef de notre Église.

2. Avec nos plus profonds et sincères souvenirs de feu Bienheureux Pape Jean-Paul II.

3. Avec une grande fierté envers notre pays et notre clergé canadien.

4. En toute humilité mais avec fierté, nous reconnaissons la Bienheureuse Kateri Tekakwitha, la première femme autochtone des Amériques qui sera canonisée le 18 octobre 2012.

5. En reconnaissance de son leadership spirituel et de son dévouement (Aumônier Suprême).

6. En reconnaissance du cardinal Collins et de son leadership spirituel et de son dévouement.

7. À titre de soutien envers nos Évêques et nos prêtres qui se dévouent sans relâche dans toutes nos juridictions.

8. À titre de soutien envers nos curés de paroisse.

9. Avec une gratitude humble et respectueuse (Chevalier Suprême).

(les 9 résolutions ont toutes été adoptées)

10. Nomination d'un Directeur Suprême. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: Les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario appuient la mise en candidature de Joseph Salini, Député d'État, au poste de Directeur Suprême au conseil d'administration du Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb.

(Adoptée)

11. Autorisation, dans les permis de tombola futurs, de vendre des billets individuels. Présentée par le Conseil St. Aidan, n° 11332

Qu'il soit donc résolu que la Fondation de charité des Chevaliers de Colomb de l'Ontario indique, sur les demandes de permis de loterie futures, la possibilité de vendre et le choix pour l'acheteur d'acheter des billets individuels.

(Adoptée et adressée à la Fondation de charité des C de C)

12. Promotion de messages et de renseignements pro-vie par le Conseil d'État. Présentée par le Conseil St. Boniface, n° 10516

Qu'il soit donc résolu que puisqu'il s'agit d'une question fondamentale de notre époque, le Conseil d'État de l'Ontario continue d'assumer un rôle de leadership et élabore un plan fondé sur les commentaires et suggestions des membres Chevaliers.

Amendement : inclure l'énoncé suivant : « Que l'Exécutif du Conseil d'État tienne tous les Conseils de l'Ontario au courant du plan à mesure qu'il est élaboré afin que les Conseils puissent déterminer quelle est la meilleure façon d'appuyer une culture de la vie ».

(Amendement adopté)

(Adoptée)

13. Amélioration des communications électroniques et des transactions bancaires au sein du Conseil d'État. Présentée par le Conseil Holy Name of Jesus, n° 11886

Qu'il soit donc résolu que le Conseil 11886 désire applaudir les efforts déployés jusqu'ici, mais qu'il demande aussi une adoption plus poussée des services électroniques par le Conseil d'État et le Conseil Suprême afin de diminuer de façon significative les frais et les retards causés par les services postaux et les chèques.

Amendement : ajouter les mots « dans les deux prochaines années » après le mot « Suprême ».

(Amendement rejeté)

(Rejetée)

14. Liste de tous les dons faits aux œuvres de bienfaisance. Présentée par le Conseil St. Boniface, n° 10516

Qu'il soit donc résolu que: à l'avenir, les états financiers du Conseil d'État auront comme notes en bas de page une liste de toutes les œuvres de bienfaisance et des bénéficiaires de montants de plus de 2000 \$, et que le total soit rapproché avec le poste « Dons et activités de bienfaisance ».

(Rejetée)

15. Changement de nom pour le Défi Soccer. Présentée par le Conseil Centennial, n° 8008

Qu'il soit donc résolu que: le nom Défi Soccer soit changé à Tir de Barrage Soccer, afin que toutes les parties intéressées, compétiteurs, parents, entraîneurs et frères Chevaliers sachent immédiatement ce en quoi consiste le jeu.

(Adoptée et adressée au Suprême)

16. Amendement à la section 138 de la Charte, Constitution et Lois. Présentée par le Conseil Father Murtaugh Lalor, n° 10308

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État accepte que les procès-verbaux soient générés sur support électronique; ET

Qu'il soit de plus résolu que: le Conseil d'État accepte que ces documents soient entreposés sur support électronique.

(Rejetée)

17. Reconnaissance d'un ancien Frère Chevalier à sa veillée mortuaire ou ses funérailles. Présentée par le Conseil St. Andrew's, n° 10416

Qu'il soit donc résolu que: quelle que soit la raison pour laquelle un Chevalier quitte les rangs de l'Ordre (sauf s'il s'éloigne de la religion catholique), à sa mort et à la demande de sa famille, le service commémoratif des Chevaliers de Colomb soit offert à sa veillée mortuaire.

(Rejetée)

18. Appui au système d'éducation catholique en Ontario. Présentée par le Conseil St. Patrick, n° 11271
Qu'il soit donc résolu que: les Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis à leur Congrès annuel de 2012 à Toronto, demandent au Conseil d'État de l'Ontario :

- 1) D'entreprendre immédiatement un programme visant à défendre, à encourager et à préserver le système d'écoles catholiques romaines séparées; et
- 2) De préparer un rapport semestriel à être publié dans le Bulletin d'État et un rapport annuel à être présenté au Congrès d'État annuel sur l'état de ce programme visant à appuyer et à préserver le système d'écoles catholiques romaines séparées de l'Ontario.

(Adoptée)

2011

(108^e Congrès d'État de l'Ontario)

1 à 6. Résolutions de félicitations. Présentées par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

1. Avec une dévotion humble et sincère envers le Chef de notre Église.
2. Avec nos plus profonds et sincères souvenirs de feu Bienheureux Pape Jean-Paul II.
3. Avec une grande fierté envers notre pays et notre clergé canadien.
4. En reconnaissance de son leadership spirituel et de son dévouement (Aumônier Suprême).
5. À titre de soutien envers nos Évêques et de nos prêtres qui nous servent dans toutes les administrations.
6. Avec une gratitude humble et reconnaissante (Chevalier Suprême).

(les 6 résolutions ont toutes été adoptées)

7. Rétablissement, dans la loi, de la protection pleine et entière de la vie des enfants à naître. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu qu'à leur assemblée générale annuelle tenue à Toronto (Ontario) le 22 mai 2011, les Chevaliers de Colomb de l'État de l'Ontario demandent à tous les Conseils d'État des Chevaliers de Colomb du Canada de travailler avec leurs députés fédéraux en vue de déposer, devant le Parlement, un projet de loi prônant le rétablissement, dans la loi, de la protection pleine et entière de la vie des enfants à naître.

(Adoptée)

8. Vérification des fonds des Districts et des Associations diocésaines. Présentée par le Conseil Father Lally, n° 5793

Qu'il soit donc résolu que l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario crée un processus pour la comptabilisation des fonds versés par les Conseils aux Députés de District, et un processus semblable pour les fonds distribués par les Conseils et Assemblées aux Associations diocésaines et aux Zones. Le processus doit inclure la préparation d'un rapport annuel à l'intention des membres des Conseils et Assemblées.

(Adoptée)

9. Communication dans la langue française. Présentée par le Conseil Rhéal Franche, n° 6198

Qu'il soit donc résolu que le Conseil d'État de l'Ontario informe ses membres francophones en leur offrant un site Web dans leur langue maternelle.

Amendement : remplacer « un site Web dans leur langue maternelle » par « un site Web dans les deux langues officielles ».

(Amendement adopté)

(Adoptée)

10. Fonds des Conseils, Article 122(b) de la Charte, Constitution et Lois. Présentée par le Conseil Rhéal Franche, n° 6198

Qu'il soit donc résolu que l'article 122 (b) soit modifié afin de lire : « Nulle somme d'argent dépassant 1000,00 \$ sera payée ou transférée d'un fonds de tout Conseil... », au lieu de 500,00 \$ qui se lit présentement.

Amendement; supprimer les mots « au lieu de 500,00 \$ qui se lit présentement ».

(Amendement adopté)

(Rejetée)

11. Assurance-responsabilité. Présentée par le Conseil Cheney-Hammond, n° 8242

Qu'il soit donc résolu que le Conseil d'État considère se prémunir d'une assurance responsabilité de base couvrant l'ensemble des Conseils de l'État; ET

Qu'il soit de plus résolu que le Conseil d'État augmente son per capita afin de récupérer les coûts engendrés par une telle initiative; ET

Qu'il soit de plus résolu que le Conseil d'État ajuste son per capita annuellement, si nécessaire, afin de récupérer les coûts annuels de ladite assurance.

Amendement : supprimer les deux derniers « Qu'il soit de plus résolu que » et que l'Exécutif du Conseil d'État présente, à la prochaine assemblée générale annuelle – une fois que tous les détails concernant l'assurance sont établis – une proposition décrivant comment l'assurance-responsabilité serait financée.

(Amendement adopté)

(Adoptée)

12. Création de nouveaux Conseils – Reconnaissance des pasteurs et des curés de paroisse. Présentée par le Conseil Marian 87, n° 9607

Qu'il soit donc résolu que le Conseil Suprême reconnaisse formellement et partout dans l'Ordre les pasteurs/curés de paroisse pour leur précieux soutien dans la formation de nouveaux Conseils en leur remettant une plaque miniature de la Charte du nouveau Conseil, semblable à celle que reçoit le Député de District du nouveau Conseil.

Amendement : ajouter « Aumôniers des Conseils » après « curés de paroisse ».

(Amendement adopté)

(Adoptée et adressée au Suprême)

13. Critères d'admissibilité au titre de membre honoraire à vie. Présentée par le Conseil Fr. Alan McRae, n° 10818

Qu'il soit donc résolu que les paragraphes 118(c) et (d), qui stipulent 25 et 50 années de service consécutives soient modifiés de manière à indiquer que les Frères Chevaliers qui, pour des raisons imprévues (problèmes de santé, familiaux, financiers, professionnels, etc.), ont dû interrompre leur adhésion mais qui ont maintenant accumulé les 25 ou 50 années de service requises soient déclarés membres honoraires et membres honoraires à vie.

Amendement : supprimer les mots « problèmes de santé, familiaux, financiers, professionnels, etc. ».

(Amendement adopté)

(Adoptée et adressée au Suprême)

14. Tenue pour les Chevaliers du Troisième Degré. Présentée par le Conseil St. Isidore, n° 12898

Qu'il soit donc résolu que le baudrier du Troisième Degré soit fourni aux titulaires du Troisième Degré, et ce, à leurs propres frais;

Qu'il soit aussi résolu que ce baudrier soit porté avec une chemise et une cravate blanches et un veston de couleur foncée aux activités publiques et fraternelles, selon ce que leur Conseil, leur District, leur Conseil d'État et le Conseil Suprême jugeront approprié.

Amendement : supprimer les mots « avec une chemise et une cravate blanches et un veston de couleur foncée ».

(Amendement rejeté)

(Rejetée)

2010

(107^e Congrès d'État de l'Ontario)

1. Cotisation spéciale pour le Bulletin d'État. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu que: le taux pour la facture per capita de l'an 2011 pour la cotisation spéciale actuelle soit augmenté à deux dollars par membre, sujet à être révisé annuellement dans le but d'en réduire le coût.

(Adoptée et adressée à l'État, soumise à un comité formé d'Ex-D.É., du rédacteur actuel et d'anciens rédacteurs du Bulletin d'État, y compris Phil Zakoor, Al DeWitte, Michael Sheehan et Dave Williams)

2. Financement de la Fédération internationale pour le planning des naissances par l'ACDI. Présentée par le Conseil Father Cummings, n° 2042

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario demande au gouvernement fédéral du Canada de cesser le financement de la Fédération internationale pour le planning familial.

(Adoptée et adressée à l'État)

3. Maintien des effectifs. Présentée par le Conseil St. Thomas, n° 1467

Qu'il soit donc résolu que: l'Ordre des Chevaliers de Colomb crée un nouveau « Conseil international » auquel de tels membres aient la possibilité de transférer leur adhésion et payer la cotisation annuelle afin de maintenir leur adhésion et de ne pas subir de bris de continuité de service sans toutefois être affilié à un Conseil dans une région donnée.

(Adoptée et adressée au Suprême)

4. Empêcher l'euthanasie de devenir légale au Canada. Présentée par le Conseil Corpus Christi, n° 11891

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario sollicite tous les Conseils d'État du Canada de demander aux partis politiques d'adopter une politique de respect envers la vie jusqu'à la mort naturelle; ET

Qu'il soit de plus résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario demande et encourage la direction du Conseil Suprême à faire la promotion dans tous les Conseils d'État du Canada de découvrir et d'informer leurs conseils subordonnés d'encourager tous les candidats des divers partis politiques quant à leur position et celle de leur parti concernant cette question durant la campagne électorale.

(Adoptée et adressée au Suprême)

5. Appui pour les institutions postsecondaires catholiques. Présentée par le Conseil St. Patrick's Basilica, n° 12158

Qu'il soit donc résolu que: le Conseil d'État de l'Ontario offre des renseignements à tous les Conseils de l'Ontario sur la façon d'appuyer les institutions catholiques semblables à l'académie Our Lady Seat of Wisdom.

(Adoptée et adressée à l'État)

2009

(106^e Congrès d'État de l'Ontario)

1. Protection des enfants à naître. Présentée par le Conseil Father Vernon H. Cullaton, n° 10091

Qu'il soit donc résolu, que nous rappelions à tous ceux qui nous envoient ces salutations que le cadre de notre charité comprend l'enfant dans l'utérus et celui qui survit à un avortement. Nous nous porterons toujours à leur défense et nous témoignerons de leurs droits.

(Adoptée)

2. Forces armées canadiennes. Présentée par le Conseil St. Patrick's Fallowfield, n° 11271

Qu'il soit donc résolu, que les Chevaliers de Colomb de l'Ontario, en congrès réunis à Toronto, Ontario, ce 18^e jour de mai 2009, expriment leur gratitude et leur appui aux hommes et aux femmes des Forces armées, canadiennes, et que nous prions pour la sécurité des blessés et pour le repos de l'âme de ceux qui ont perdu la vie au combat; ET

Qu'il soit de plus résolu, que le conseil d'état informe officiellement la Gouverneure générale du Canada, commandante en chef des Forces canadiennes, ainsi que l'aumônier en poste des Forces armées, de notre appui pour les membres des Forces canadiennes dans l'exécution de leurs fonctions pour protéger notre nation, et que toute aide possible soit donnée à nos frères chevaliers des forces armées canadiennes.

(Adoptée)

3. Archivage des Résolutions antérieures. Présentée par le Conseil Superior, n° 932

Qu'il soit donc résolu, que les résolutions du passé et celles qui ont été rejetées soient archivées sur le site Web du Conseil d'État de l'Ontario de façon à ce qu'elles soient à la disposition des Frères Chevaliers.

(Adoptée)

4. Droits de la personne. Présentée par le Conseil Superior, n° 932

Qu'il soit donc résolu, que nous nous opposons à la tendance de considérer la religion comme étant une affaire personnelle, et que nous nous engageons à appuyer ceux qui ont été intimidés ou persécutés après avoir, fondé sur leur entendement de la foi catholique, exprimé leur opinion à l'égard d'une politique publique; ET

Qu'il soit de plus résolu, que le conseil d'état de l'Ontario incite les gouvernements du Canada et de l'Ontario à revoir leurs lois sur les droits de la personne afin d'assurer que nos lois soient consistantes avec les principes de la liberté de religion énoncés ci-inclus.

(Adoptée)

5. Euthanasie et suicide assisté. Présentée par le Conseil Fr. McMaster, n° 6495

Qu'il soit donc résolu, que les Chevaliers de Colomb renouvellent leur engagement à opposer tout acte par un gouvernement ou toute politique pour promouvoir la culture de la mort, avec le souci particulier de l'acceptation de l'euthanasie et du suicide assisté comme des actes légaux, et que nous continuerons à exprimer à haute voix à nos députés le besoin d'avoir des lois qui maintiennent l'euthanasie et le suicide assisté comme étant des actes illégaux, tout en demandant des lois qui s'opposent à ces pratiques là où elles sont devenues légales; ET

Qu'il soit de plus résolu, que les Chevaliers de Colomb s'engagent de nouveau à bâtir une culture de Vie en reconnaissant l'importance « d'être présents auprès » des mourants et des malades incurables, en leur rendant visite, en leur donnant de nous-mêmes et de notre temps au moment de leur vie où elles sont le

plus vulnérable, en renforçant le don de la vie avec compassion, même quand cette vie parvient au stage terminal; et,

Qu'il soit de plus résolu, que les Chevaliers de Colomb, qui ont toujours reconnu le besoin d'appuyer et de traiter les handicapés avec dignité, s'engagent de nouveau à bâtir une culture de Vie en se portant à la défense de l'intégrité et de la vie des personnes handicapées, même quand la société laïque ne reconnaît pas le but et la dignité de leur vie; ET

Qu'il soit de plus résolu, que les Chevaliers de Colomb s'engagent de nouveaux à bâtir une culture de vie en soutenant des attitudes et des pratiques qui permettent aux personnes handicapées, les aînés fragiles, les personnes souffrant de maladies chroniques et les mourants, de vivre avec dignité; ET

Qu'il soit de plus résolu, que les Chevaliers de Colomb poursuivent leurs efforts de bien renseigner, éduquer et motiver les frères chevaliers et leurs co-paroissiens de la sérieuse obligation qu'ils ont de former leur conscience afin qu'ils puissent porter des jugements moraux sains qui appuient et défendent la vie dans tous ses états; ET

Qu'il soit de plus résolu, que les Chevaliers de Colomb s'engagent de nouveaux à prier, à faire pénitence, à jeûner et à demander l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie pour l'établissement d'une culture de vie.

(Adoptée et adressée au Suprême)

6. Avortement et Marche pour la Vie. Présentée par le Conseil William J. Sheady, n° 1507

Qu'il soit donc résolu, que pour arriver à ce nombre nécessaire pour attirer l'attention des Canadiens, nous devons demander à tous nos Députés de District de l'Ontario de se faire un devoir prioritaire, en février de chaque année, d'insister auprès de leurs Conseils de former un partenariat avec les paroisses pour :

- 1) Demander aux curés de souligner l'importance de participer à cette Marche pour la Vie;
- 2) Demander à la Catholic Women's League de faire la promotion de cet événement dans leurs rangs;
- 3) Offrir de subventionner des autobus locaux, en particulier dans la région d'Ottawa où les coûts seraient raisonnables;
- 4) S'assurer que les membres des conseils, des assemblées du Quatrième Degré et leurs familles font tout ce qui est possible pour assister à la Marche;
- 5) Demander aux commissions scolaires locales d'aider à organiser des groupes d'élèves du secondaire pour se rendre à Ottawa en autobus pour participer à la Marche pour la Vie du mois de mai.

(Adoptée)

7. Soutien pour les prêtres à la retraite. Présentée par le Conseil St. Daniel, n° 11725

Qu'il soit donc résolu, que les Chevaliers de Colomb de l'Ontario aimeraient étendre le programme R.S.V.P. pour inclure les prêtres à la retraite, de manière à ce que tout Conseil qui donne 500 \$ à un prêtre qui prend sa retraite, le Conseil Suprême donne la somme de 100 \$ par année à ce prêtre pour le reste de sa vie.

(Rejetée)

2008

(105^e Congrès d'État de l'Ontario)

1. Récitation du Notre Père à l'Assemblée législative provinciale. Présentée par l'Exécutif du Conseil d'État de l'Ontario

Qu'il soit donc résolu : que l'Exécutif du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario fasse savoir au premier ministre de l'Ontario que nous souhaitons que la pratique actuelle consistant à réciter le Notre Père à toutes les cérémonies de l'Assemblée législative provinciale soit maintenue; ET

Qu'il soit également résolu : que l'Exécutif du Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario appuie l'inclusion de prières d'autres confessions religieuses dans les cérémonies de l'Assemblée législative provinciale.

(Adoptée et adressée à l'État)

2. Poste exécutif d'Ex-Grand Chevalier. Présentée par les Conseils n^{os} 2438, 10280, 11655 et 11826
Qu'il soit donc résolu le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb de l'Ontario crée le poste d'Ex-Grand Chevalier sortant de charge dans les Conseils subordonnés, et que les mêmes droits accordés aux autres membres du conseil d'administration soient accordés à ce nouveau poste. Le titulaire de ce poste demeure en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Grand Chevalier.

(Rejetée)

3. Fonds alimentaire provincial pour les écoles. Présentée par le Conseil Fr. Cullaton, n^o 10091
Qu'il soit donc résolu : reconnaissant que les enfants sont les ressources les plus précieuses du Canada, les Chevaliers de Colomb instituent un fonds alimentaire provincial pour les écoles qui servira à combler la différence des coûts des programmes scolaires pour l'alimentation des enfants que les octrois du gouvernement ne couvrent pas.

(Rejetée)

4. Photos des curés de paroisse. Présentée par le Conseil Fr. Cullaton, n^o 10091
Qu'il soit donc résolu : qu'à l'avenir, les photos des anciens curés de paroisses soient affichées dans les salles de conseil des Chevaliers de Colomb.

(Rejetée)

5. Adhésion honoraire à vie pour les diacres ordonnés. Présentée par le Conseil Corpus Christi, n^o 11891
Qu'il soit donc résolu : le Conseil d'État de l'Ontario pétitionne le Conseil Suprême de modifier le règlement administratif 118(d), pour inclure les mots « et les diacres ordonnés », accordant ainsi le statut de membres honoraires à vie aux diacres ordonnés.

(Adoptée et adressée au Suprême)

6. Frais des comptes bancaires. Présentée par le Conseil Corpus Christi, n^o 11891
Qu'il soit donc résolu : le conseil d'administration du Conseil d'État est demandé d'approcher toutes les banques pour négocier une entente générale concernant l'abolition ou la diminution des frais et charges bancaires, offrant en retour qu'il recommanderait à tous les Conseils de l'Ontario, quand c'est possible, de faire affaire avec la banque offrant la meilleure entente, tout en reconnaissant que, en certains endroits, il est possible que ladite banque n'ait pas de succursale et que, le cas échéant, le Conseil fera affaire avec la banque de son choix.

(Adoptée et adressée à l'État)

7. Fonds fiduciaire d'éducation Francis P. Matthews & John E. Swift. Présentée par le Conseil Fr. Lacombe, n^o 2806

Qu'il soit donc résolu : l'Ordre des Chevaliers de Colomb envisage de changer les critères d'admissibilité pour le Fonds fiduciaire d'éducation Francis P. Matthews et John E. Swift pour inclure les membres en règle qui servent dans les services d'incendie bénévoles et les agences policières bénévoles, qui meurent ou deviennent handicapés en permanence dans l'accomplissement de leurs fonctions.

(Adoptée et adressée au Suprême)

8. Maisons de retraite pour les prêtres. Présentée par le Conseil Blessed Trinity, n^o 11681
Qu'il soit donc résolu : le conseil d'administration du Conseil d'État constitue un comité pour évaluer le besoin d'établissements de retraite pour les prêtres diocésains et archidiocésains de la province de l'Ontario, et d'enquêter sur la façon dont les Chevaliers de Colomb de l'Ontario pourraient appuyer ce projet financièrement ou autrement; ET

Qu'il soit également résolu : le mandat du comité soit de déterminer la situation existante dans les diocèses et archidiocèses de la province quant à l'aide déjà en place pour des habitations de retraite pour les prêtres, et d'établir la faisabilité financière pour la participation des Chevaliers de Colomb à un tel projet; ET
Qu'il soit également résolu que : un rapport concernant ce projet et ce mandat soit distribué et présenté pour discussion durant le Congrès d'État de 2009.

(Rejetée)

9. Lecture du catéchisme aux réunions. Présentée par le Conseil Thousand Islands, n° 4177

Qu'il soit donc résolu : l'ordre du jour de chaque réunion d'un conseil devrait inclure une discussion de dix minutes sur un article de foi contenu dans le Catéchisme.

(Rejetée)

10. Coûts des services funéraires à l'église. Présentée par le Conseil André Cary, n° 2777

Qu'il soit donc résolu : la compagnie d'assurance des Chevaliers de Colomb aide à défrayer le coût des services funéraires à l'église en faisant un don équivalant à ces frais, lequel serait remis à la paroisse du défunt par son Conseil au nom du membre défunt.

(Rejetée)

2007 et avant

Les livrets de ces Congrès ne contenaient pas les Résolutions ni les procès-verbaux du Congrès précédent.